

Par suite d'une convocation en date du 25 novembre 2020, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont rassemblés en la Communauté de communes du Briançonnais le 2 décembre 2020 sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Émilie DESMOULINS

Etaient présents, absents, excusés, ou représentés

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais - 5 Voix			
Arnaud MURGIA	Présent A partir de la délibération 024 pouvoir Pierre LEROY	Éric PEYTHIEU	Présent
Claudine CHRETIEN	Présente	Vincent FAUBERT	Présent
Émilie DESMOULINS	Présente	Gabriel LEON	Présent
Pierre LEROY	Présent	Emeric SALLE	Absent
Jean-Marie REY	Excusé - Suppléé par Eric PEYHTIEU	Marine MICHEL	Absente
Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 4 voix			
Dominique MOULIN	Présent	Guillaume DEJY	Présent
Michel MOURONT	Présent	Michel MOUTTE	Absent
Mathieu ANTOINE	Présent	Maxime BERARD	Absent
Hervé WADIER	Présent	Valérie GARCIN EYMEOD	Absente
Communauté de communes du Pays des Ecrins -2 voix			
Cyrille DRUJON D'ASTROS	Présent	Marie BAILLARD	Excusée
Alice PRUD'HOMME	Présente	Patrick VIGNE	Absent

Étaient également présents, Madame la Sous-Préfète de Briançon, Hélène LESTARQUIT et l'équipe du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras :

Madame Daphné KHALIFA, Directrice, Madame Emmanuelle RAVAUX, secrétaire, Madame Caroline MACLE, cheffe de projet LEADER, Madame Aline BONJOUR, gestionnaire LEADER, Madame Domitille CRENN, chargée de mission Économie Circulaire et Concertation, Madame Anne KERVENNAL, agent d'accueil de la Maison de la Justice et du Droit, Madame Manon TAING, chargée de mission Énergie et adaptation au changement climatique, Monsieur Yohann OURION, chargé de mission Sobriété et Énergies Renouvelables et Madame Louisa EYMARD stagiaire Biodiversité et station.

17h00, la séance est ouverte.

Le Président procède à l'appel des membres du conseil syndical.

Monsieur le Président prend acte du quorum, remercie les membres présents et excuse les membres qui n'ont pu être présents.

Le Président signifie la présence des agents du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras qui vont se présenter à l'assemblée.

Le Président remercie la Communauté de communes du Briançonnais d'accueillir le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras.

Le Président donne la parole à Madame la Sous-Préfète.

Madame la Sous-Préfète remercie le PETR pour l'invitation et indique qu'elle évoquera le plan de relance en fin de séance.

Puis le Président donne la parole aux agents du PETR qui se présentent chacun à leur tour. La Directrice précise le fonctionnement des missions et le travail avec les élus référent et les Vice-Présidents.

Validation du compte rendu de la séance du 7 octobre 2020.

Le Président, Monsieur Pierre LEROY, demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur le procès-verbal de la séance du 7 octobre 2020 qui leur a été adressé et dont chacun a pris connaissance.

Aucune remarque n'étant faite, le Président met au vote.

Le conseil syndical, après délibération, à l'unanimité approuve le compte rendu du conseil syndical du 7 octobre 2020.

Le Président précise que le relevé de décision du bureau du 4 novembre 2020 a été adressé à chacun des membres.

Administration générale

Délibération n°2020.020 : Assurances statutaires – Renouvellement 2021.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, valide la prolongation du contrat d'assurance des risques statutaires pour une durée d'un an (date d'effet 01 janvier 2021) ;

Autorise le Président à signer tous documents, conventions ou actes nécessaires à l'exécution de cette prolongation.

POUR : 11 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Budget & finances

Délibération n°2020.021 : Décision modificative – Budget 2020.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide d'adopter le Budget supplémentaire M14 pour 2020 suivant :

CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
		OUVERTURES DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES	OUVERTURES DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES
67	Charges exceptionnelles	7 521,50 €	
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	87,00 €	
74	Dotations, subventions et participations		7 521,50 €
	TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	7 608,50 €	7 521,50 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections		87,00 €
	TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	0 €	87,00 €
	TOTAL	7 608,50 €	7 608,50 €

Décide d'accepter d'apporter au Budget primitif 2020 les ouvertures de crédits équilibrées en dépenses et en recettes reprises ci-dessus ;

Autorise le Président à signer tout document s'y rapportant.

Projets & Programmes

Délibération n°2020.025 : Mise à jour du projet de territoire du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briannonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide que le PETR du Briannonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras travaille à la mise à jour du projet de territoire et à la mise en place de la convention territoriale ;

Décide qu'un stagiaire soit engagé pour venir suppléer la Directrice dans ce travail de mise à jour ;

Décide que le PETR du Briannonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras présentera le projet de territoire mis à jour lors de la Conférence des maires 2021 et que la convention territoriale sera signée à ce moment ;

Décide qu'une convention soit établie entre le PETR du Briannonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras et le Parc Naturel Régional du Queyras ;

Autorise le Président à signer tout document, acte, convention s'y rapportant.

POUR : 11 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Délibération n°2020.026 : Représentation du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briannonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras au sein des commissions des EPCI.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide que le PETR du Briannonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras puisse avoir la liste des commissions et de ses membres dans chaque EPCI ;

Décide que le PETR du Briannonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras, par le biais de ses élus et/ou techniciens, puisse être invité et participer selon l'ordre du jour aux commissions des EPCI.

POUR : 11 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Délibération n°2020.027 : Mise en place d'un partenariat pour les Certificats d'Économie d'Énergie.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide que le PETR du Briannonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras conventionne au plus tôt avec le partenaire le mieux disant sur les volets financiers et techniques pour déposer et valoriser les CEE auprès du Pôle National des Certificats d'Économie d'Énergie ;

Décide que le PETR du Briannonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras soit l'interlocuteur privilégié du partenaire retenu ;

Décide que le PETR du Briannonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras accompagne administrativement et techniquement les collectivités et porteurs de projet pour la bonne réalisation des projets de rénovation énergétique éligibles aux CEE ;

Décide que la répartition des CEE soit opérée de manière à reverser 70% du montant des CEE aux porteurs de projets, collectivités et/ou maîtres d'ouvrage et 30% au PETR du Briannonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras ;

Autorise le Président à signer tout document, acte, convention nécessaire à la bonne réalisation de cette action.

POUR : 10 ABSTENTION : 1 CONTRE : 0

Délibération n°2020.022 : Débat d'orientation budgétaire 2021.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire et des orientations qui seront affinées d'ici le vote du budget primitif 2021.

POUR : 11 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Délibération n°2020.023 : Contribution 2021 des Communautés de communes membres au Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide d'approuver les contributions au PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras pour l'année 2021 pour un montant total de 245 000 euros répartis comme suit :

EPCI	Contribution 2021
Communauté de communes du Briançonnais	139 650 €
Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras	58 800 €
Communauté de communes du Pays des Écrins	46 550 €
TOTAL :	245 000 €

Autorise le Président à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette décision, et en particulier, signer toutes conventions et actes en lien avec cette décision.

POUR : 11 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Ressources Humaines

Délibération n°2020.024 : Indemnité pour congés non pris d'un agent du fait de la maladie ou en raison des nécessités de service avant la fin de sa relation de travail.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, autorise l'indemnisation des congés annuels non pris lors de la cessation de la relation de travail en raison de la maladie, de motifs tirés de l'intérêt du service ou du décès de l'agent.

Décide que, s'agissant des modalités pratiques de calcul de l'indemnisation, en l'absence de précisions jurisprudentielles, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras calculera l'indemnisation des jours de congés non pris en retenant les modalités prévues pour les agents contractuels par l'article 5 du décret n°88-145 du 15 février 1988 :

- Lorsque l'agent n'a pu bénéficier d'aucun congé annuel, l'indemnité compensatrice est égale au 1/10 de la rémunération totale brute perçue par l'agent lors de l'année en cours.
- Lorsque l'agent a pu bénéficier d'une partie de ses congés annuels, l'indemnité compensatrice est proportionnelle au nombre de jours de congés annuels dus et non pris.
- L'indemnité ne peut être inférieure au montant de la rémunération que l'agent aurait perçue pendant la période de congés annuels dus et non pris.
- L'indemnité est soumise aux mêmes retenues que la rémunération de l'agent

Précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

POUR : 11 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Délibération n°2020.028 : LEADER Animation 2021

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide d'approuver les déclinaisons financières pour l'année 2021 comme suit :

Nature des dépenses du 01 janvier au 31 décembre 2021	Montant total des dépenses (origine des financements)
Salaire et charges (2 ETP) : 98 315, 92 € Coûts indirects (15 % des frais salariaux) : 14 747,39 € Communication : 3 000,00 € Frais de formation : 960,00 € Frais réels (péages, parkings, train) : 363,00 € Frais forfaitaires de déplacements, restauration, hébergement : 2 626,35 €	120 012,66 € (FEADER 60% : 72 007,60 € Région SUD PACA 40 % : 48 005,06 €)

Décide de solliciter les subventions auprès de l'Autorité de gestion pour les crédits FEADER ainsi que du Conseil régional ;

Autorise le Président à signer toute convention ou autres documents devant intervenir avec les partenaires financiers et autres, concernant la gestion du dispositif ;

Précise que les crédits destinés au financement de ces dépenses sont inscrits au budget de l'exercice 2021.

POUR : 11 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Délibération n°2020.029 : Maison de la Justice et du Droit.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide qu'à compter du 1^{er} janvier 2021, le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras ne soit plus en charge de la Maison de la Justice et du Droit du Grand briançonnais ;

Décide qu'à compter du 1^{er} janvier 2021, le poste d'agent d'accueil soit supprimé des effectifs du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras ;

Décide que les conventions susvisées ne soient pas renouvelées.

POUR : 11 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

POINTS DIVERS

Madame le sous-préfète souhaite continuer le travail entrepris avec le PETR notamment sur le plan de relance.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance et remercie l'assemble de leur présence.

Fin du conseil 19H10

Pierre LEROY
Président du PETR-Briançonnais Écrins Guillestrois Queyras